

CONCOURS « Ton aventure 5^e édition »

1. Description et durée du concours

Le concours est organisé par le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE).

Participation au concours

Organismes :

Les écoles et organismes qui commencent une histoire entre le 10 mai 2023 (13 h 30) et le 31 août 2023 (23 h 59) seront admissibles au concours.

Personnes :

Les jeunes terminant une histoire entre le 24 juin (minuit) 2023 et le 31 août 2023 (23 h 59) seront admissibles au concours.

Le choix des gagnants sera fait le 5 septembre 2023 dans les bureaux du CREVALE, et la remise des prix aura lieu le mardi 26 septembre à 18 h dans un lieu qui reste à déterminer. Les prix ne sont ni échangeables ni monnayables.

2. Admissibilité

Organismes :

Seuls les organismes qui satisfont aux conditions suivantes peuvent participer au concours :

- Avoir leur siège social et leurs activités principales sur le territoire de la région de Lanaudière;
- Avoir complété l'inscription d'un nouveau groupe dans le but de faire la lecture de l'une des histoires proposées sur le site tonaventure.com;
- Aucun achat ni aucune contrepartie ne sont requis;
- Lors de l'inscription, indiquer l'âge moyen du groupe;
- Pour participer au concours, les organismes admissibles doivent avoir commencé au moins l'une des histoires disponibles sur le site tonaventure.com lors d'une animation de groupe;
- Avoir inscrit l'organisme avant le 31 août 2023 à 23 h 59.

Les services de garde qui commenceront l'une des histoires disponibles sur le site tonaventure.com auront la chance de remporter les prix en tant qu'organisme. Toutefois, les enfants de 0 à 5 ans qui souhaiteraient s'inscrire de façon individuelle ne pourront participer au concours en raison de leur âge.

Personnes :

Seules les personnes qui satisfont aux conditions suivantes peuvent participer au concours :

- Être âgé de 6 à 16 ans;
- Être résident de la région de Lanaudière;
- Être inscrit et avoir complété une histoire disponible sur le site tonaventure.com entre le 24 juin et le 31 août 2023;
- Aucun achat ni aucune contrepartie ne sont requis;
- Si une personne termine plusieurs histoires, une seule participation au concours sera valide.

Tout enfant respectant l'âge et le lieu de résidence pourra participer au concours à l'aide d'un support informatique personnel ou celui d'un organisme lanaudois participant, par exemple une bibliothèque municipale ou tout autre endroit rendant le site tonaventure.com accessible.

Description des prix

Personnes

Six (6) bourses d'une valeur de 500 \$ chacune ainsi que six (6) bourses de 250 \$ chacune seront attribuées et accompagnées de divers cadeaux. D'autres prix secondaires seront tirés parmi toutes les catégories d'âge confondues. Voici la description et l'ordre des prix :

1^{er} prix – pour les enfants inscrits âgés de 6 à 9 ans (valeur totale : 719,33 \$) :

- 1 bourse d'études de 500 \$ offerte par les caisses Desjardins de la région de Lanaudière;
- 1 laissez-passer pour la Ferme Résilience (forfait découverte) (70 \$);
- 1 carte-cadeau des Galeries Rive Nord (50 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Hamster Le Papetier (25 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Harnois (10 \$);
- Le livre *Méfiez-vous de ceux qui n'aiment pas les chats* (14,89 \$);
- Le livre *Bizarre, mais vrai!* (14,94 \$);
- Le jeu éducatif *Attention aux loups* (34,50 \$).

2^e prix – pour les enfants inscrits âgés de 6 à 9 ans (valeur totale : 724,54 \$) :

- 1 bourse d'études de 500 \$ offerte par les caisses Desjardins de la région de Lanaudière;
- 1 laissez-passer pour la Ferme Résilience (forfait découverte) (70 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Hamster Le Papetier (25 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Harnois (10 \$);
- Le livre *Méchant minou prend un bain* (19,54 \$);
- 1 ensemble de jeux Playmobil (100 \$).

3^e prix – pour les enfants inscrits âgés de 9 à 12 ans (valeur totale : 735,13 \$) :

- 1 bourse d'études de 500 \$ offerte par les caisses Desjardins de la région de Lanaudière;
- 1 laissez-passer pour une visite guidée chez Humanizoo pour une famille de quatre (4) personnes (80 \$);
- 1 laissez-passer Aramusique pour une famille de quatre (4) personnes (50 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Hamster Le Papetier (25 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Harnois (10 \$);
- Le jeu éducatif *Monstres sous le lit* (28,74 \$).
- Le jeu éducatif *Kingdomino Origins* (41,39 \$).

4^e prix – pour les enfants inscrits âgés de 9 à 12 ans (valeur totale : 722,88 \$) :

- 1 bourse d'études de 500 \$ offerte par les caisses Desjardins de la région de Lanaudière;
- 1 laissez-passer Aramusique pour une famille de quatre (4) personnes (50 \$);
- 1 carte-cadeau des Galeries Rive Nord (100 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Hamster Le Papetier (25 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Harnois (10 \$);
- Le livre *La Brigade des cauchemars* (14,89 \$);
- Le jeu éducatif *6 qui prend!* + (22,99 \$).

5^e prix – pour les enfants inscrits âgés de 12 ans et plus (valeur totale : 736,98 \$) :

- 1 bourse d'études de 500 \$ offerte par les caisses Desjardins de la région de Lanaudière;
- 1 carte-cadeau des Galeries Rive Nord (100 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Hamster Le Papetier (50 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Harnois (10 \$);
- Le livre *Percy Jackson – Le Voleur de foudre* (16,04 \$);
- Le jeu éducatif *The Mind* (26,44 \$);
- Le jeu éducatif *Grouille!* (34,50 \$).

6^e prix – pour les enfants inscrits âgés de 12 et plus (valeur totale : 734,23 \$) :

- 1 bourse d'études de 500 \$ offerte par les caisses Desjardins de la région de Lanaudière;
- Une paire de billets pour un spectacle au Théâtre Hector-Charland (80 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Hamster Le Papetier (50 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Harnois (10 \$);
- Le livre *Midnight Club* (30,99 \$);
- Le jeu éducatif *Concept* (63,24 \$).

7^e prix – pour tous les participants (valeur totale : 425,42 \$) :

- 1 bourse d'études de 250 \$ offerte par les caisses Desjardins de la région de Lanaudière;
- 1 laissez-passer Famille pour le Musée d'art de Joliette (25 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Hamster Le Papetier (50 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Harnois (10 \$);
- 1 sac réutilisable en coton du Musée d'art de Joliette (12 \$);
- 1 bande dessinée créée par le Musée d'art de Joliette (15 \$);
- Le livre *Bobetteville* (17,13 \$);
- Le jeu éducatif *Les dragons 100 flammes* (46,29 \$).

8^e prix – pour tous les participants (valeur totale : 430,87 \$) :

- 1 bourse d'études de 250 \$ offerte par les caisses Desjardins de la région de Lanaudière;
- 1 laissez-passer Famille pour le Musée d'art de Joliette (25 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Hamster Le Papetier (50 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Harnois (10 \$);
- 1 sac réutilisable en coton du Musée d'art de Joliette (12 \$);
- 1 bande-dessinée créée par le Musée d'art de Joliette (15 \$);
- Le livre *Histoire dont tu es l'auteur* (17,13 \$);
- Le jeu éducatif *Pas vu pas pris* (51,74 \$).

9^e prix – pour tous les participants (valeur totale : 425,35 \$) :

- 1 bourse d'études de 250 \$ offerte par les caisses Desjardins de la région de Lanaudière;
- 1 laissez-passer Famille pour le Musée d'art de Joliette (25 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Hamster Le Papetier (50 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Harnois (10 \$);
- 1 série de cartes et de cartes postales du Musée d'art de Joliette (10 \$);
- 1 calepin de notes du Musée d'art de Joliette (12 \$);
- Le livre *Noah-pas-le-droit* (14,89 \$);
- Le jeu éducatif *Strike* (36,21 \$);
- Le jeu éducatif *Défis Nature* (17,25 \$).

10^e prix – pour tous les participants (valeur totale : 423,64 \$) :

- 1 bourse d'études de 250 \$ offerte par les caisses Desjardins de la région de Lanaudière;
- 1 laissez-passer Famille pour le Musée d'art de Joliette (25 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Hamster Le Papetier (50 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Harnois (10 \$);
- 1 série de cartes et de cartes postales du Musée d'art de Joliette (10 \$);
- 1 calepin de notes du Musée d'art de Joliette (12 \$);
- Le livre *Les Hardy Boys* (32,14 \$);
- Le jeu éducatif *Rubik's* (34,50 \$).

11e prix – pour tous les participants (valeur totale : 468,29 \$) :

- 1 bourse d'études de 250 \$ offerte par les caisses Desjardins de la région de Lanaudière;
- 1 carte-cadeau de chez Hamster Le Papetier (50 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Tomate Basilic (20 \$);
- Le jeu éducatif Cosmic Race (48,29 \$);
- 1 ensemble de jeux Playmobil (100 \$).

12e prix – pour tous les participants (valeur totale : 409,28 \$) :

- 1 bourse d'études de 250 \$ offerte par les caisses Desjardins de la région de Lanaudière;
- 1 carte-cadeau de chez Tomate Basilic (20 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Hamster Le Papetier (50 \$);
- 1 carte-cadeau de chez Harnois (10 \$);
- Le livre *Nomme-moi...* (34,50 \$);
- Le livre *Folle école* (20,64 \$);
- Le jeu éducatif *Cortex* (24,14 \$).

Organismes :

Deux (2) prix consistant chacun en une carte-cadeau d'une valeur de 200 \$ de chez Hamster Le Papetier Le Libraire seront tirés parmi les organismes participants qui satisferont aux critères d'admissibilité :

13e prix – pour les organismes (valeur totale : 200 \$) :

- 1 carte-cadeau de chez Hamster Le Papetier (200 \$)

14e prix – pour les organismes (valeur totale : 200 \$) :

- 1 carte-cadeau de chez Hamster Le Papetier (200 \$)

Prière de noter qu'une personne ou un organisme ne peut gagner qu'une seule fois.

5. Attribution des prix

Les personnes et organismes gagnants seront déterminés par tirage au sort électronique parmi l'ensemble des participants ayant satisfait aux critères d'admissibilité. Les prix seront attribués dans l'ordre, de 1 à 12 pour les jeunes participants, et 13 et 14 pour les organismes, tels que mentionnés plus haut. Le tirage aura lieu le 5 septembre à 10 h dans les locaux du CREVALE. Les chances de gagner dépendront du nombre de participants ayant satisfait aux critères d'admissibilité. Les personnes ou organismes gagnants seront avisés par téléphone dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage. Dans l'impossibilité de joindre les gagnants dans les cinq (5) jours suivant leur désignation, les organisateurs du concours procéderont au choix d'une autre personne gagnante ou d'un autre organisme gagnant. Les gagnants ayant pris connaissance de leur désignation, une remise officielle des prix aura lieu le 26 septembre 2023 à 18 h. Le lieu de remise des prix sera communiqué ultérieurement aux récipiendaires.

6. Publication du nom des gagnants

Les personnes et organismes gagnants seront annoncés dans les divers outils de communication du CREVALE (p. ex. sur la page Facebook du CREVALE et sur celle du projet « Ton aventure », dans l'infolettre et un communiqué, etc.).

7. Conditions générales

Les personnes et organismes gagnants dégagent l'organisateur du concours, ses partenaires, leur agence de publicité et de promotion ainsi que leurs employés de toute responsabilité et de tout dommage qu'ils pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de leur prix. Ces mêmes parties ne peuvent remporter un prix, pas plus que les membres de leur famille proche. Afin d'être déclarés gagnants, et préalablement

à l'obtention de leur prix, les personnes ou organismes gagnants s'engagent à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité à cet effet.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

8. Acceptation du prix

Le prix doit être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être substitué à un autre prix ni échangé, en totalité ou en partie, contre de l'argent.

9. Autorisation

Les personnes ou organismes gagnants consentent à ce que les organisateurs du concours utilisent leur nom, leur photographie, leur image, leur voix, la description de leur prix et toute déclaration relative au concours à des fins promotionnelles, sans aucune forme de rémunération ni compensation supplémentaire.

10. Modification du concours

Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout temps et en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où se manifesterait un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requise.

11. Fin de la participation au concours

Les organisateurs du concours se réservent le droit de mettre fin à ce concours si des événements indépendants de leur volonté les empêchent de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra leur être imputée.

12. Renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre du concours ne seront utilisés que pour l'administration dudit concours. Aucune communication, commercialisation ou autre non liée à ce concours ne sera envoyée aux participants, à moins qu'ils n'y aient autrement consenti.
